



huissier qui me harcele alors que je paie ma dette

Par **samos**, le **07/03/2009** à **23:44**

Bonjour,

J'ai contracté une dette de 1151.56 euros plus frais de l'huissier 1772.96 euros, celui-ci est venu à mon domicile pour dresser la liste pour une saisie vente. Il m'a sommé de lui payer la somme de 300 euros, pour l'après midi même. J'ai donc apporté cette somme à son étude où après négociations, je devais payer 120 euros mensuellement. J'ai donc envoyé tous les mois 120 euros, soit 5 mandats cash pour le moment. J'ai donc payé la somme de 900 euros, il me reste donc 872.96 euros à régler. Entre temps j'ai reçu plusieurs lettres de saisie vente, je l'ai contacté à plusieurs reprises en lui disant que je le payais tous les mois. Il m'a dit qu'il s'agissait d'une erreur de leur part. Aujourd'hui je reçois une lettre m'indiquant que je dois 1985.33 euros (il a rajouté des frais) et que je n'ai payé que 660 euros!!!!!! Il m'a indiqué que la saisie vente aurait lieu le 19 mars prochain. Je suis victime d'harcèlement de sa part alors que je paie. Je n'ai signé aucun accord avec lui. Quels sont mes recours car bien que je suis redevable d'une somme, je m'acquitte des 120 euros tous les mois? J'ai du recevoir au moins 5 courriers de sa part me relancant à chaque fois. A t on le droit de faire une action en justice afin de réclamer des dommages et intérêts? Merci.